

**CIRCULAIRE aux**

**Employeurs du canton du VALAIS  
affiliés à la Caisse ALFA**

n/réf. CVS/rs  
ALFA

La Chaux-de-Fonds, décembre 2018

**CANTON DU VALAIS -  
Compte spécial Valais : taux de cotisation 2019**

Mesdames,  
Messieurs,

Pour financer les dépenses supplémentaires résultant des contributions au Fonds cantonal de formation professionnelle (0.10%), de la contribution au Fonds cantonal pour la famille (0.16%), de la surcompensation partielle des dépenses entre les diverses Caisses d'allocations familiales, du versement des allocations légales supérieures par rapport aux allocations statutaires, et, compte tenu de l'évolution favorable du "compte spécial Valais", le Comité de direction a décidé de réduire pour 2019 le taux de cotisation spécial de 1.50% à **1.30%**.

Cette cotisation de 1.30% s'ajoutant au taux de cotisation global de 2.90%, celui-ci est réduit pour le canton du Valais de 4.40% à :

**4.20% dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019.**

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente, et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

**CAISSE DE COMPENSATION  
POUR ALLOCATIONS FAMILIALES  
DE L'INDUSTRIE HORLOGERE**

**L'Administrateur**

**Christian von Sury**